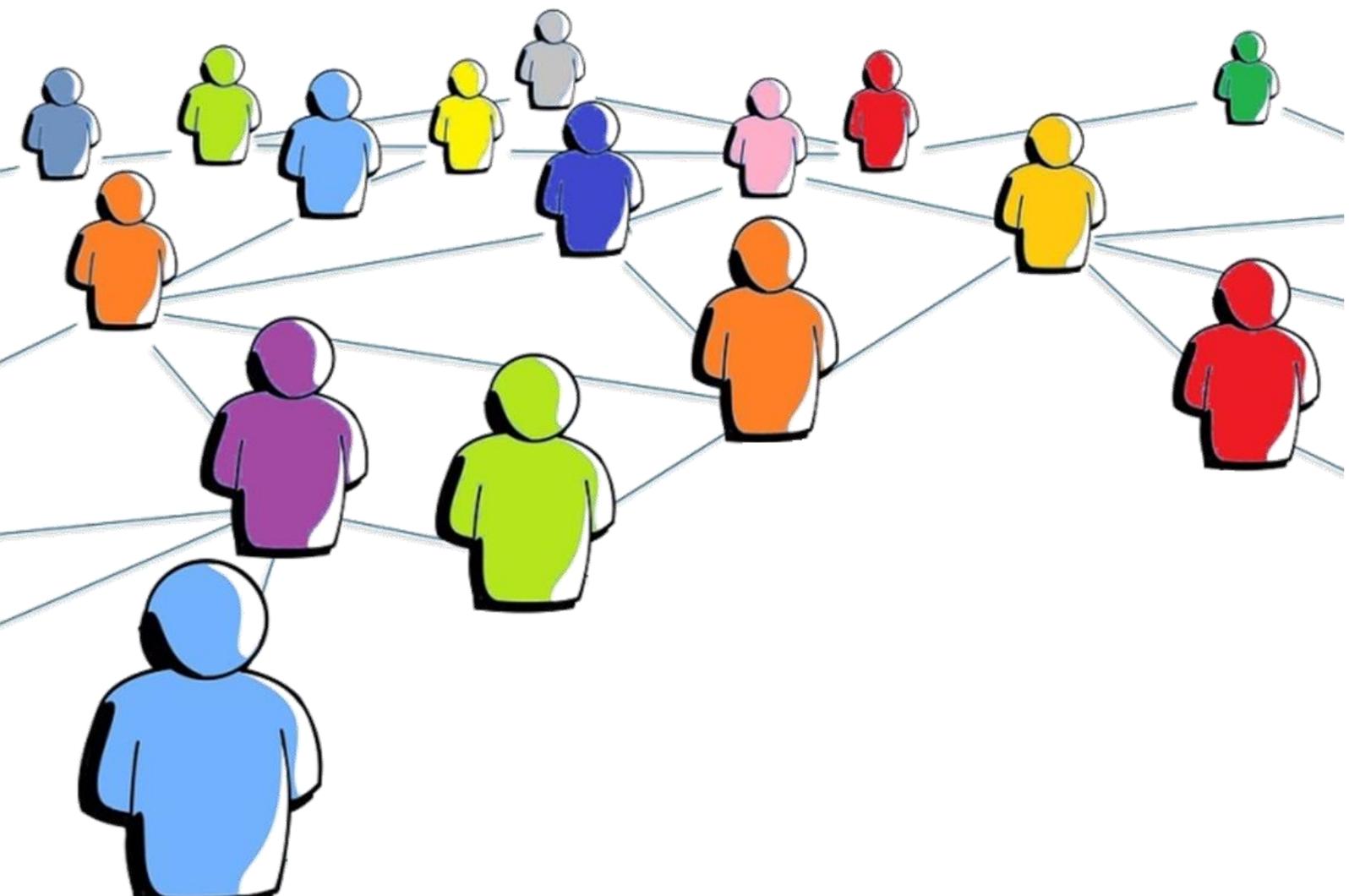




COMMUNE DE

*Saint-Léger-de-Linières*

# le FIL Social



LE GUIDE POUR TOUS

# EDITO



*Le terme « social » prête souvent à confusion, mais dans le cadre d'une politique communale, l'adjectif doit s'entendre au sens du « vivre-ensemble ».*

*Ce guide vous permettra de trouver des solutions adaptées en présentant l'ensemble des acteurs de l'action sociale de notre commune et du territoire.*

*Nous portons bien entendu, une attention particulière aux publics fragilisés, car au cours de sa vie, chacun d'entre nous peut se retrouver confronté aux problèmes liés à l'âge, la santé, le handicap, la précarité, le logement, l'isolement...*

*Dans ces cas, le Centre Communal d'Action Sociale est votre interlocuteur privilégié, et vous trouverez dans ce guide les dispositifs mis en place à Saint-Léger-de-Linières.*

*Nous espérons que ce livret vous sera utile dans votre quotidien et, au nom des Légerois, nous remercions les partenaires associatifs et institutionnels qui placent toute leur énergie au cœur de l'humain.*



**Franck POQUIN,**  
*Maire de Saint-Léger-de-Linières,  
Président du CCAS*

logement partenaires animations mobilité  
jeunesse associations insertion social  
emploi Saint-Léger-de-Linières ensemble  
enfance ateliers accompagnement solidarité CCAS  
autonomie



# SOMMAIRE

	PAGES
<b>L'ACCOMPAGNEMENT POUR TOUS</b>	<b>3 à 5</b>
<b>LES AUTRES ACTEURS QUI PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER</b>	<b>6 à 8</b>
<b>LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE</b>	<b>9 à 10</b>
<b>LE LOGEMENT</b>	<b>11</b>
<b>LE MAINTIEN A DOMICILE</b>	<b>12 à 13</b>
<b>L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE</b>	<b>14 à 15</b>
<b>ZOOM SUR LE CSI L'ATELIER</b>	<b>16 à 17</b>
<b>AUTRES CONTACTS</b>	<b>18</b>

Directeur de la publication : Franck POQUIN, Maire  
Comité de rédaction : Isabelle LE GALL, Aline BELLANGER

Conception : Mairie de Saint-Léger-de-Linières  
Impression : juin 2019  
Tirage : 1 700 exemplaires

Mairie de Saint-Léger-de-Linières  
9 rue du Lavoir – Saint-Léger-des-Bois  
49170 SAINT-LEGER-DE-LINIÈRES  
02 41 39 55 36 – [www.saint-leger-des-bois.fr](http://www.saint-leger-des-bois.fr)

# L'ACCOMPAGNEMENT POUR TOUS

## Frances services

La permanence France services de notre territoire est portée par le CSI L'Atelier.

La permanence France services est un lieu d'accueil et d'informations pour simplifier vos démarches et accéder aux services administratifs, l'écoute et le dialogue avec les services publics.

Des agents vous accueillent en toute confidentialité afin de vous informer des prestations et services correspondant à votre situation et vous accompagnent dans les démarches à réaliser pour les obtenir (aide à l'utilisation des services en ligne, aide à la constitution de dossiers...). Vous y trouverez des ordinateurs en libre-service ainsi qu'une imprimante et un scanner pour vous aider dans vos démarches auprès des administrations (CAF, Carsat, MSA, impôts, préfecture...).

➔ Contact :

**Permanence France services  
au CSI L'Atelier**

5 rue de Savennières

49170 Saint-Georges-sur-Loire

Le lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h / Du mardi au jeudi 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 / Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

02 41 39 17 11

[accueilfranceservices@csi-latelier.fr](mailto:accueilfranceservices@csi-latelier.fr)



**France  
services**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Une mutuelle communale pour votre santé

Cette mutuelle s'adresse à tous Légérois qui souhaitent bénéficier d'une complémentaire santé, collective et mutualisée au niveau national, donc à moindre coût, et personnalisée et adaptée aux besoins du foyer.

**Votre commune est partenaire.** Cela vous permet d'être conseillé et accompagné dans toutes vos démarches et de rencontrer votre référent local lors de permanences, en toute confidentialité.

Cette offre est éligible à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), c'est à dire qu'elle permet une aide au financement de sa mutuelle santé. Elle concerne les personnes couvertes par l'assurance maladie dont les revenus ne dépassent pas un plafond variable selon la composition du foyer.

Procédure de la demande : prendre contact avec la Mairie.



**Ma Commune Ma Santé**



## Le repas des aînés

Chaque année, cette journée est proposée aux habitants à partir de 70 ans. Autour d'un repas annuel et d'une animation dansante, la convivialité est toujours au rendez-vous.

Vous recevrez une invitation si vous êtes inscrits sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, prenez contact avec la mairie pour vous inscrire à ce repas.

## Le CCAS ou Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action de prévention et de développement social en collaboration avec les partenaires sociaux du territoire et a pour mission d'aider et d'accompagner en toute confidentialité, les personnes en situation de fragilité ou en situation financière ponctuellement difficile (personnes seules ou en couple, avec ou sans enfant, âgées, isolées, handicapées, en situation de précarité...).

C'est dans ce cadre que le CCAS de St-Léger-de-Linières a mis en place un dispositif d'aides sociales facultatives destinées à ses habitants.

L'agent communal en charge du CCAS peut vous recevoir pour vous accompagner dans certaines démarches ou vous guider vers les professionnels compétents, il ne se substitue pas aux travailleurs sociaux.



Pour toute demande d'aide, il faut se référer au règlement complet voté par le CCAS pour l'année en cours. Ce règlement est consultable en mairie sur simple demande.

### 1 LE PASS'ASSO

Aide à la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle **au sein d'une association communale ou intercommunale.**

Aide accordée : jusqu'à 150€ par personne et par année scolaire.

Sous conditions de ressources : le quotient familial doit être inférieur ou égal à 749€.

Procédure de la demande : s'inscrire auprès du CCAS.



### 2 LE PASS'CULTURE



Participation à l'abonnement

à la bibliothèque **de la commune** et/ou à l'achat de places

de manifestations culturelles organisées **sur la commune** (sauf spectacle fin d'année CLAP).

Objectif : favoriser l'accès à la culture pour tous.

Conditions d'accès : avoir un quotient inférieur ou égal à 500€.

Procédure de la demande : s'inscrire auprès du CCAS.



### 3 L'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Aide financière accordée de façon exceptionnelle pour répondre à une situation ponctuelle difficile.

Cette aide n'est possible qu'après déduction des autres aides légales.

Conditions d'accès : avoir un quotient inférieur ou égal à 500€.

Procédure de la demande : s'inscrire auprès du CCAS.

La demande est ensuite présentée en commission permanente puis en Conseil d'Administration.

#### 4 LE SECOURS D'URGENCE



Aide ponctuelle accordée sous forme de bons d'achat.

Objectif : apporter une aide rapide à des personnes rencontrant des difficultés alimentaires, d'hébergement ou de déplacement.

Procédure de la demande : s'inscrire auprès du CCAS.

#### 5 LA TÉLÉASSISTANCE

Aide financière à l'équipement d'une téléassistance.

Objectif : favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap et leur permettre de s'équiper en conséquence.

Aide accordée : prise en charge des frais d'installation.

Conditions d'accès : être âgé de plus de 65 ans ou être en situation de handicap et avoir un quotient inférieur ou égal à 500€.

Procédure de la demande : s'inscrire auprès du CCAS.



#### 6 LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Aide financière pour la souscription de portage de repas à domicile auprès d'un prestataire agréé.

Aide accordée : participation financière au coût des repas pour un quotient inférieur ou égal à 749€.

Procédure de la demande : s'inscrire auprès du CCAS.

#### 7 L'AIDE A LA MOBILITÉ



Aide ponctuelle accordée pour aider au financement du permis de conduire de véhicule motorisé ou du transport scolaire.

Conditions d'accès : avoir fait valoir ses droits auprès d'autres organismes et avoir un quotient inférieur ou égal à 500€.

Procédure de la demande : s'inscrire auprès du CCAS.

#### 8 L'AIDE ALIMENTAIRE

Aide en nature sous forme d'un colis alimentaire fourni par la Banque alimentaire.

Conditions d'accès : résider sur la commune depuis au moins 3 mois.

Procédure de la demande : s'adresser auprès du CCAS ou de la MDS de secteur (coordonnées et infos MDS page 6).



➔ Contact :

**CCAS de Saint-Léger-de-Linières**

9 rue du Lavoir – Saint-Léger-des-Bois

49170 ST-LEGER-DE-LINIÈRES

02 41 39 55 36 - social@saint-leger-de-linieres.fr

# LES AUTRES ACTEURS QUI PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER



## La Maison Départementale des Solidarités

La Maison Départementale des Solidarités (MDS) regroupe sur un même lieu les services d'action sociale et médico-sociale du département. Elle est composée de professionnels (assistants sociaux, éducateurs, médecins de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)...) qui vous accompagnent sur toute question liée à la santé, à la famille, au logement, à votre budget ou à l'insertion.

### Comment bénéficier des services de la Maison Départementale des Solidarités ?

↳ Sans rendez-vous : vous venez pour la première fois, vous serez reçu(e) et informé(e) immédiatement. Selon votre situation, une orientation vous sera proposée vers un conseiller ou le service compétent.

↳ Sur rendez-vous : un professionnel effectue une évaluation de votre situation et un suivi approfondi. Un accompagnement régulier peut vous être proposé.

### Pourquoi venir en MDS ?

- Avoir un accompagnement pour résoudre ses difficultés familiales,
- Etre accompagné(e) pour gérer ses ressources et dépenses,
- Bénéficier du RSA (revenu de solidarité active),
- Avoir un accès et un maintien dans un logement adapté à sa situation,
- Bénéficier de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) si j'ai plus de 60 ans,
- Bénéficier d'aide et de compensations si je suis en situation de handicap.



➔ Contact :

### MDS du Haut Anjou

1 rue René Laënnec - ZAC de la Grée - 49220 GREZ-NEUVILLE

(se situe sur la commune de LE LION D'ANGERS)

02 41 21 51 00 - [www.maine-et-loire.fr/contacter-le-departement/maisons-departementales-des-solidarites](http://www.maine-et-loire.fr/contacter-le-departement/maisons-departementales-des-solidarites)

## La Maison Départementale de l'Autonomie



La Maison Départementale de l'Autonomie accompagne les personnes en perte ou en manque d'autonomie, quel que soit leur âge : enfants, adolescents, adultes, en situation de handicap et personnes âgées. La MDA est donc un « lieu unique » dont les missions principales sont l'accueil, l'information et l'accompagnement. Elle propose des réponses adaptées à votre situation et vous accompagne tout au long des démarches et des procédures : allocations, prestations, carte mobilité inclusion, accueil et accompagnement médico-social, parcours scolaire ou professionnel...

➔ Contact :

### MDA du Maine-et-Loire

6 rue Jean Lecuit, CS 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9

0 800 49 00 49 (Numéro vert) - [contact@mda.maine-et-loire.fr](mailto:contact@mda.maine-et-loire.fr)



## La Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou CPAM de Maine-et-Loire

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) peut aider toute personne rencontrant des difficultés financières pour : le règlement de la complémentaire santé ; des prothèses dentaires, optiques ou auditives ; équilibrer le budget pendant un arrêt de travail ; assumer ou subvenir aux dépenses liées à la maladie ou au décès...

**La CPAM peut vous accueillir pour vous renseigner sur votre dossier, obtenir un formulaire, une attestation de droits, mettre à jour votre carte vitale.**



➔ Contact :  
 32 rue Louis Gain - 49937 ANGERS  
 3646 (numéro spécial majoré)  
[www.ameli.fr/maine-et-loire](http://www.ameli.fr/maine-et-loire)



## La Caisse d'Allocations Familiales ou CAF de Maine-et-Loire

Les missions des CAF s'orientent autour de quatre grands axes : l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne / l'accueil du jeune enfant / l'accès au logement / la lutte contre la précarité.

**De nombreuses situations de vie donnent droit à des aides de la Caf. Découvrez vos droits selon votre situation :**

Informations sur le site de la CAF	
<p><b>selon votre situation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ J'ai ou j'attends un ou des enfants</li> <li>○ J'ai une question sur ma situation d'allocataire</li> <li>○ Je change de situation</li> <li>○ Je loue ou j'achète un logement</li> <li>○ Je suis dans une situation de handicap</li> <li>○ Je suis dans une situation difficile</li> <li>○ Je vis seul(e) avec ou sans enfant</li> </ul>	<p><b>par thématiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Petite enfance</li> <li>○ Enfance et jeunesse</li> <li>○ Logement et cadre de vie</li> <li>○ Solidarité et insertion</li> </ul>

➔ Contact :  
 32 rue Louis Gain - 49927 ANGERS cedex 9  
 0 810 25 49 30 de 9h à 16h30 du lundi au vendredi sans interruption  
 (0 810 29 29 29 pour les étudiants)  
[www.caf.fr/allocataires/caf-de-maine-et-loire](http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-maine-et-loire)



## Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique ou CLIC



Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) est un service confidentiel gratuit, destiné aux personnes de plus de 60 ans et leur entourage.

Le CLIC est à votre service pour :

- vous informer, vous conseiller et vous orienter,
- vous accompagner dans vos démarches,
- établir avec vous une aide personnalisée,
- coordonner les différents intervenants.

Le CLIC peut se déplacer à votre domicile afin d'évaluer votre perte d'autonomie et vos besoins.

➔ Contact : CLIC Angers Aînés Outre Maine - 5 rue HERSEN - 49240 Avrillé – 02 41 05 11 08

## La Maison de la Justice et du Droit



La Maison de la Justice et du Droit regroupe des professionnels du droit et des associations spécialisées qui vous apportent des réponses dans tous les domaines de la vie quotidienne : travail, famille, logement, consommation, surendettement...

Il s'agit d'un lieu où chaque usager peut bénéficier d'un accueil, d'une écoute, d'une information sur ses droits et obligations. Selon la nature de la demande, une orientation vers un réseau de professionnels compétents est proposée. A noter qu'une consultation gratuite d'avocat est ouverte pour les jeunes de moins de 18 ans face à des difficultés d'ordre familiales, sociales ou pénales. Tous les services sont gratuits.

➔ Contact :

Centre commercial du Chapeau de gendarme  
avenue Winston-Churchill - 49000 ANGERS  
02 41 45 34 00 - [mjd-angers@justice.fr](mailto:mjd-angers@justice.fr)

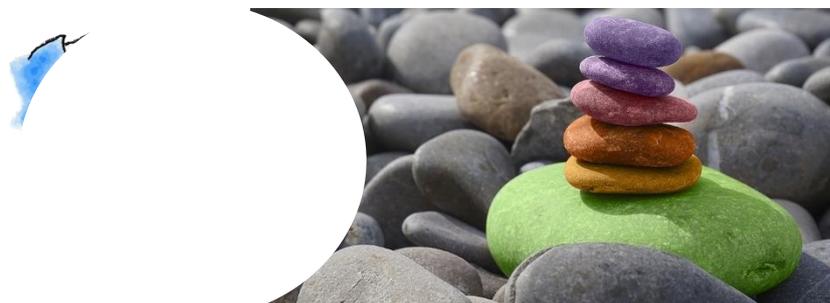


## Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles ou CIDFF

Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) informe, oriente et accompagne le public, en priorité les femmes, dans l'accès aux droits, la lutte contre les violences sexistes, le soutien à la parentalité, à l'emploi, à la formation professionnelle, la sexualité et la santé.

➔ Contact :

35 rue Saint-Exupéry - 49100 ANGERS  
02 41 86 18 04 - [www.maineetloire.cidff.info](http://www.maineetloire.cidff.info)



## SOS Femmes

Accueil, écoute, accompagnement des femmes victimes de violences conjugales à Angers, Cholet, Saumur et Segré. Hébergement d'urgence et d'insertion pour les femmes victimes de violences conjugales, éventuellement accompagnées de leurs enfants. Sensibilisation, information et animation d'actions de prévention des comportements sexistes et des violences dans le couple.



➔ Contact :

35 rue Saint-Exupéry - 49100 ANGERS  
02 41 87 97 22 - [sos.femmes.angers@orange.fr](mailto:sos.femmes.angers@orange.fr) - [www.solidaritefemmes.org](http://www.solidaritefemmes.org)

## Planning familial

Le Planning Familial prend en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité. Il dénonce et combat toutes les formes de violences, lutte contre le SIDA et les IST, contre toutes les formes de discrimination et inégalités sociales.

➔ Contact :

35 rue Saint-Exupéry - 49100 ANGERS  
02 41 88 70 73 - [planningfamilial49@orange.fr](mailto:planningfamilial49@orange.fr) - [www.49.planning-familial.org](http://www.49.planning-familial.org)



## LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE



### L'association intercommunale « La Boîte à Malice »

#### 1 Mille Pattes

Ce multi-accueil intercommunal gère :  
- 18 places en crèche,  
- 6 places en halte-garderie.

Il est situé 11 bis route de la Forêt à Saint-Jean-de-Linières.

#### 2 Cocc'i'Bulle

Ce multi-accueil intercommunal gère :  
- 18 places en crèche,  
- 6 places en halte-garderie.

Il est situé 1 Impasse du Petit Graverueil à Saint-Georges-sur-Loire.

3 **Le RPE** Le Relais Petite Enfance itinérant accompagne les assistants maternels dans l'exercice de leur métier et participe à leur professionnalisation ; il informe les parents-employeurs des modes d'accueil et les accompagne dans leurs réflexions et leur recherche.  
02 41 36 01 62 / 06 70 56 84 38 / 06 83 28 09 93  
relaiscantonstgeorges@boiteamalice.org  
ramcantonstgeorges@boiteamalice.org



➔ Contact :

**Association La Boîte à Malice**

Centre d'Activités de l'Étang

5 rue de Savennières - 49170 ST GEORGES SUR LOIRE

02 41 48 45 95 / 06 84 22 21 76 - contact@boiteamalice.org

Vous pouvez également obtenir la liste actualisée des assistants maternels de votre commune auprès de l'association (et également sur le site du Conseil Départemental : [www.assistantsmaternels49.fr](http://www.assistantsmaternels49.fr))

### Micro-crèche privée « Les lutins d'à côté »

capacité d'accueil de 10 places

➔ Contact :

Céline BROCHAND, directrice - 02.41.39.50.31 - lutinsetcompagnies@gmail.com

1 rue des Lauriers - St-Jean-de-Linières - 49070 ST-LEGER-DE-LINIÈRES



### Micro-crèche privée « Brin de Nature »

capacité d'accueil de 10 places – ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

➔ Contact :

Louise CESBRON-BALLEGEER, directrice - 06 07 38 01 13 - contact@crechebrindenature.fr

5 rue du Hérisson - St-Léger-des-Bois - 49170 ST-LEGER-DE-LINIÈRES

### MAM (Maison d'Assistants Maternels) « Bulle de câlins »

➔ Contact :

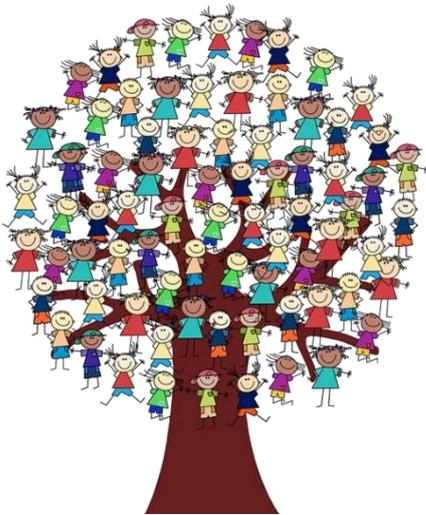
02 41 86 32 12 - bulledecâlins@gmail.com

48 rue de la Liberté, St-Jean-de-Linières

49070 ST-LEGER-DE-LINIÈRES



## Accueil de Loisirs Sans Hébergement ou ALSH Le Séquoia



L'ALSH Le Séquoia est situé dans les locaux de l'école Claude Debussy, rue des châtaigniers à St-Jean-de-Linières. L'équipe d'animation accueille les enfants scolarisés en école primaire dès 3 ans. Au programme : animation, partages, rires ; la recette idéale pour passer de bons moments.

L'ALSH est ouvert :

- ▶ les mercredis après l'école de 12h à 18h30,
- ▶ pendant les vacances scolaires de 8h à 18h30 : à la Toussaint/ l'hiver (février)/ au printemps/ l'été (trois semaines en juillet et deux semaines fin août).

➔ Contact :

Laura HOUDMONT, directrice de l'ALSH Le Séquoia  
07 77 70 04 19 - [alsh@saint-leger-de-linieres.fr](mailto:alsh@saint-leger-de-linieres.fr)

 ALSH « Le Séquoia »



Le séquoia



## Groupe scolaire Les Grands-Chênes

17 rue du Lavoir - St-Léger-des-Bois - 49170 ST-LEGER-DE-LINIÈRES

➔ Contacts :

**Direction** Patricia MILLET, directrice

02 41 39 58 73 (02 41 39 55 90 pour l'école maternelle) - [ce.0490664f@ac-nantes.fr](mailto:ce.0490664f@ac-nantes.fr)

**Services Périscolaires** Laurent BARBOT, directeur

06 42 30 37 71 - [periscolaire-sldb@saint-leger-de-linieres.fr](mailto:periscolaire-sldb@saint-leger-de-linieres.fr)

**Parents élus du Conseil d'école** (vie de l'école, règlement intérieur, projet d'école....)  
[ce.sldb@yahoo.com](mailto:ce.sldb@yahoo.com)



## Groupe scolaire Claude Debussy

rue des Châtaigniers - St-Jean-de-Linières - 49070 ST-LEGER-DE-LINIÈRES

➔ Contacts :

**Direction** Catherine BITEAU-BOCHEREAU, directrice

02 41 39 74 19 - [ce.0490665g@ac-nantes.fr](mailto:ce.0490665g@ac-nantes.fr)

**Services Périscolaires** Laura HOUDMONT, directrice

07 77 70 04 19 - [periscolaire-sjdl@saint-leger-de-linieres.fr](mailto:periscolaire-sjdl@saint-leger-de-linieres.fr)

**Parents élus du Conseil d'école** (vie de l'école, règlement intérieur, projet d'école....)  
[cestjeandelinieres@gmail.com](mailto:cestjeandelinieres@gmail.com)



## Le Réseau d'Aide Spécialisée pour Enfants en Difficulté ou RASED

Le RASED dispense des aides spécialisées aux élèves en grande difficulté pour leur apporter une meilleure réponse face à leurs difficultés d'apprentissage et d'adaptation.

➔ Contact :

02 41 39 40 37 - [rasedchalennes@orange.fr](mailto:rasedchalennes@orange.fr)



# LE LOGEMENT



## Pour toute demande de logement social

1) Complétez un dossier :

- soit auprès du bailleur social de votre choix ou du service Accueil Logement d'Angers Loire Métropole (coordonnées ci-dessous),
- soit directement sur le site [www.demandelogement49.fr](http://www.demandelogement49.fr),
- soit au sein de votre mairie.

**Votre demande recevra un numéro unique valable pour l'ensemble des bailleurs sociaux du 49.**

2) Pensez à valider votre renouvellement tous les ans. (Attention, il ne s'agit pas de faire une nouvelle demande.)

3) N'hésitez pas à vous rapprocher de votre mairie pour toute information complémentaire ou difficulté rencontrée, et pour expliquer les raisons de votre demande (vos motivations).

<p><b>Service Accueil Logement d'Angers Loire Métropole</b> 83 rue du Mail à ANGERS accueil-logement@angersloiremetropole.fr 02 41 05 50 55</p>	<p><b>Maine-et-Loire-Habitat</b> www.maineetloire-habitat.fr contact.gestionlocative@mlhabitat.fr 02 49 81 68 00</p>	<p><b>Immobilière Podeliha</b> www.podeliha.fr location@podeliha.fr 02 41 68 77 00</p>	<p><b>SOCLOVA</b> www.soclova.fr client@soclova.fr 02 41 31 13 77</p>	<p><b>Angers Loire Habitat</b> www.angers-loire-habitat.fr contact@angers-loire-habitat.fr 02 41 23 57 57</p>
---	--	--	---	---

## Résidence « Croisée des Temps »



Cette résidence regroupe 7 logements Type 3, à label HSS (Habitat Séniors Services) prioritaires aux aînés. Ils sont situés route de la Forêt à Saint-Jean-de-Linières.

Le processus de la demande est identique à celui des autres demandes de logements sociaux.

## Association « Le Temps pour Toit »

L'association met en œuvre un habitat partagé intergénérationnel et solidaire dans l'agglomération angevine depuis 2007.

2 formules sont possibles :

- La cohabitation « parcours » : mettre à disposition une partie de son logement en échange d'une redevance modique.
- La cohabitation « classique » : offrir un logement en échange d'une présence rassurante régulière et garantie.

➔ Contact :

17 rue de Jérusalem - 49100 ANGERS  
02 40 29 14 82 - info@letempspourtoit.fr  
www.letempspourtoit.fr



## Pour tout problème financier lié au logement

L'aide au paiement des factures d'énergie (eau, électricité, gaz) ou toute difficulté liée au maintien dans le logement, relève en priorité du « Fonds de Solidarité Logement » (FSL) du Département.

→ Prendre contact avec un assistant social de la MDS (voir page 6)



## Pour les personnes âgées

Le gouvernement a mis en place un site d'information : le portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches.  
[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)



## L'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou L'APA

L'APA est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie :

- L'APA à domicile aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile malgré la perte d'autonomie ;
- L'APA en établissement aide à payer une partie du tarif dépendance en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

L'APA est versée par le conseil départemental.

La mairie peut vous remettre un dossier à compléter.

Renseignements auprès de la MDA ou de la MDS (voir page 6).



## Adapter mon logement à ma perte d'autonomie



Votre perte d'autonomie vous empêche de vous déplacer dans votre maison, ou pour réaliser les actes de la vie quotidienne ?

Vous souhaitez rester vivre à votre domicile mais cela implique des aménagements intérieurs ou extérieurs ?

Le CLIC peut se déplacer à votre domicile afin d'évaluer votre perte d'autonomie et vos besoins. Il informe, oriente vers les services concernés.

Plus d'informations sur le CLIC en page 7.

## Bénéficiaire de repas à mon domicile

Des prestataires privés organisent le portage de repas adaptés aux besoins des personnes âgées, en perte d'autonomie ou avec un handicap, dans le cadre éventuel d'un maintien à domicile ou d'une hospitalisation à domicile.

⇒ Votre CCAS propose des aides pour ce service selon vos revenus. Coordonnées en page 5.



## Avoir une téléassistance



La téléassistance permet de sécuriser les personnes âgées qui vivent seules chez elles. En cas de problème (chute, malaise...), la personne peut contacter une plateforme téléphonique joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en appuyant sur un médaillon ou une montre portée en permanence.

Selon le degré d'urgence de la situation, un proche est contacté ou une intervention est déclenchée pour porter assistance à la personne. Plusieurs prestataires existent.

⇒ Votre CCAS propose une aide aux frais d'installation selon revenus : voir page 5.



## Bénéficiaire d'une aide à domicile

Les personnes âgées et/ou en perte d'autonomie peuvent faire appel à des professionnels qui pourront les aider dans leur quotidien :

- aide humaine (aide au lever et au coucher, habillage, faire les courses, prise du repas...),
- tâches ménagères (ménage, repassage...).

Il existe deux modes d'intervention :

→ soit en emploi direct, par CESU (Chèque Emploi Service Universel). Vous êtes alors employeur de la personne qui intervient à votre domicile.

→ soit par le biais d'une association ou entreprise prestataire. Un auxiliaire de vie est employé par l'association ou l'entreprise. Celle-ci gère la totalité des prestations (du planning aux remplacements) et vous payez la facture mensuelle des heures effectuées.

Le CLIC possède une liste d'associations et d'entreprises prestataires avec laquelle vous pouvez faire votre choix. Voir coordonnées en page 7.



## Le plan canicule

Il est proposé aux personnes âgées ou handicapées vulnérables, vivant à domicile, de se faire inscrire sur un registre communal.

En cas de déclenchement du plan canicule ou tout autre événement majeur, les autorités pourront intervenir auprès des personnes recensées.

Contactez la mairie pour vous faire inscrire sur cette liste ou signaler un proche dans le besoin.

## Le transport solidaire

**C'est quoi ?** C'est un bénévole qui vous emmène à une consultation médicale, au marché, à un entretien d'embauche...

**Combien ça coûte ?** Adhésion : 5 € par an (du 1er janvier au 31 décembre). De 0 à 7 kms : forfait à 3€, puis 0,40€ du km.

Comment réserver ? **Appelez le CSI L'Atelier au 02 41 39 17 11** (coordonnées page 17).



## Mouv'Irigo

Transport collectif de porte à porte destiné aux personnes à mobilité réduite, accessible uniquement sur réservation.

➔ Contact :

02 41 27 29 29 - reservation@irigo.fr



# L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE



## Pôle Emploi

Les missions de Pôle Emploi sont l'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi ; le versement des allocations aux demandeurs d'emploi indemnisés ; l'accompagnement des demandeurs d'emploi et la mise en relation avec des entreprises ; l'aide aux entreprises dans leurs recrutements.

Le 3949 est le numéro des demandeurs d'emploi pour s'inscrire/obtenir tout renseignement.

Le site Internet permet le dépôt de CV, la préinscription, l'actualisation des dossiers d'indemnisation, obtenir des informations juridiques et réglementaires.



➔ Contact :

Agence de rattachement Angers Montesquieu

4 rue Basses Fouassières – 49000 ANGERS

Tél : 39 49 - [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

## Angers Loire Développement - ALDEV

ALDEV met à disposition des habitants de l'agglomération les sites internet suivants :

- [www.angers.tagemploi.com](http://www.angers.tagemploi.com) pour accéder aux offres (emploi, stage, alternance, formation),
- [www.angers-developpement.com](http://www.angers-developpement.com) pour connaître toute l'actualité de l'emploi et de la formation (manifestations, portes ouvertes, coordonnées des différentes structures...).

Le club de l'emploi d'ALDEV accompagne tous les demandeurs d'emploi et développe une stratégie de recherche sur le marché caché de l'emploi.

« Rebondir Parcours jeunes vers l'emploi » est un réseau d'entreprises en faveur de l'insertion professionnelle pour les jeunes de 16 à 30 ans habitant le territoire d'Angers Loire Métropole. Il propose la mise en relation avec un parrain en entreprise pour conseiller.

➔ Contact :

122 rue du Château d'Orgemont - CS 10406 - 49104 ANGERS

02 52 57 01 00 - [contact@angers-developpement.com](mailto:contact@angers-developpement.com)

[www.angers-developpement.com](http://www.angers-developpement.com)



## Le Point Information Jeunesse hébergé par le CSI l'Atelier

Le PIJ est un lieu où les jeunes de la commune pourront trouver des réponses sur l'emploi (métiers, études, formations, offres), ainsi qu'un accompagnement à la rédaction du CV et de la lettre de motivation.

➔ Contact :

Antenne au CSI l'Atelier à St- Georges-sur-Loire

02 41 39 17 11 ou 06 27 45 34 60 - [p.ij.latelier@gmail.com](mailto:pij.latelier@gmail.com)

[www.latelier.centres-sociaux.fr](http://www.latelier.centres-sociaux.fr) - [facebook.com/PIJ-Latelier](https://facebook.com/PIJ-Latelier)



## Le Centre d'Information et d'Orientation de l'Education Nationale ou CIO

Conseille les jeunes et les adultes sur les pistes de l'emploi et de la formation.

➔ Contact :

12 boulevard du Roi René - 49000 ANGERS

02 41 66 84 42 – [www.cio49.ac-nantes.fr/spip](http://www.cio49.ac-nantes.fr/spip)



## La Mission Locale Angevine ou MLA

S'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans dans l'aide à la recherche d'emploi ou d'une formation. Elle vous accompagne dans les techniques de recherche d'emploi, l'orientation professionnelle, l'accès à l'emploi et à la formation, l'accompagnement en cas de difficultés de la vie quotidienne, l'aide dans la recherche d'un emploi saisonnier, la recherche de financement pour une formation BAFA.

➔ Contact :

Antenne à la Maison de la Solidarité  
3 rue du Bourg de Paille à BEAUCOUZÉ  
02 41 48 18 73 ou 06 71 01 17 45 - [npareige@mla49.org](mailto:npareige@mla49.org)  
Nadine PAREIGE vous reçoit sur rendez-vous le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h, et le mercredi matin de 9h à 12h.



## L'Association Pour l'Emploi des Cadres ou APEC

Accompagnement des cadres et jeunes diplômés dans la recherche d'emploi, aide dans le projet professionnel, et mise à disposition d'offres d'emploi.

➔ Contact :

services accessibles uniquement par téléphone ou Internet - 08 09 36 12 12 - [www.apec.fr](http://www.apec.fr)



## CAP Emploi

Spécialiste de la relation handicap et emploi, Cap Emploi a pour mission d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter.

➔ Contact :

51 avenue Grésillé – 49000 ANGERS  
02 41 22 95 90 - [www.cap-emploi49.fr](http://www.cap-emploi49.fr)



## Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles ou CIDFF

Le CIDFF du Maine-et-Loire apporte une aide à la recherche d'un emploi ou d'une formation et accompagne tout projet professionnel.

➔ Contact :

35 rue Saint-Exupéry - 49100 ANGERS  
02 41 86 18 04 - [www.maineetloire.cidff.info](http://www.maineetloire.cidff.info)



La municipalité relaie régulièrement les offres d'emploi des entreprises locales sur Facebook et IntraMuros. Elle organise parfois aussi, en partenariat avec le CSI L'Atelier, l'ALDEV et la Mission locale, un forum « jobs saisonniers » pour permettre aux jeunes du territoire de rencontrer des entreprises en recherche de main d'œuvre.





Pour mettre en œuvre sa politique sociale à destination des familles, des jeunes, des aînés... la commune travaille en intercommunalité et fait appel au Centre Social Intercommunal L'Atelier.



Le Centre Social Intercommunal (CSI) L'Atelier est une association d'habitants accompagnée par des professionnels et dont l'objectif premier consiste à appuyer les initiatives sociales du territoire pour répondre aux besoins. Il est ouvert à tous et a pour objectifs principaux de :

- ▶ favoriser le développement social local avec, par et pour les habitants,
- ▶ travailler à l'échelle des communes dans un esprit d'intercommunalité,
- ▶ repérer les besoins et essayer d'y répondre en lien avec les acteurs concernés.

## La jeunesse

L'animation jeunesse, c'est :

*des animations des sorties des chantiers  
des formations des voyages  
des échanges des projets des rencontres ...*

Toute l'année, retrouvez toute l'équipe d'animation sur les **temps forts** : séjours ski, forums des jobs d'été, formations baby-sitting, activités sportives, sorties, camps d'été, séjours européens...

Un animateur Jeunesse référent sur notre commune coordonne également le **Conseil Municipal des Enfants**, le **groupe des jeunes 14-18 ans** nommé « J2L », ainsi que les 2 espaces jeunesse.

Contact : 06 81 98 01 58



## Les familles



La famille, c'est le socle des relations inter-générationnelles, le lien entre les enfants, les parents et les grands-parents.

Un calendrier des activités est édité pour les :

- ▶ Animations
- ▶ Sorties en famille
- ▶ Ateliers de la parentalité
- ▶ Conférences
- ▶ Informations et orientations

## Les ateliers pour adultes



### Échanges de Savoirs

Chaque année, les habitants proposent un panel d'activités (pâtisserie, jardinage, cueillette de champignons...).

### Repair Café

Vingt bénévoles vous attendent pour le Repair Café, **le 1er samedi de chaque mois à St-Georges-sur-Loire et le 3ème samedi de chaque mois à St-Martin-du-Fouilloux**. Venez réparer avec l'aide de bénévoles compétents meubles, vélos, ordinateurs, électroménagers, vêtements... etc. Vous pouvez aussi passer prendre un café, un thé ou aider !

### Cyber Centre

Le groupe cyber vous propose des cours collectifs pour découvrir ou vous perfectionner en informatique. Des temps de permanence le jeudi de 14h à 16h (hors vacances scolaires) sont aussi possibles.

## Les associations

Avec son label PLAIA (Point Local d'Accueil et d'Information des Associations), **L'Atelier vous accompagne dans vos démarches** :

- ▶ création,
- ▶ modifications de statuts,
- ▶ budget,
- ▶ accompagnement dans l'accueil d'un service civique,...

Un programme de **formations** est renouvelé chaque année.

Un **soutien logistique** peut également être à votre association : vidéoprojecteurs, ordinateurs, écran, gobelets, sono, minibus, barnum (3x3), spots lumineux, photocopies...



## La mobilité



### Transport solidaire

Les bénévoles emmènent des personnes sans moyen de locomotion à une consultation médicale, au marché, à un entretien d'embauche...

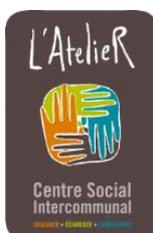
### Transport adapté

C'est un service de transport en porte à porte avec un véhicule adapté, destiné aux personnes à mobilité réduite en fauteuil et en incapacité de sortir.

## Les seniors

La commission « seniors » met en place des activités en direction de ce public :

- ▶ Challenges (prévention de chutes, découverte d'activités sportives...)
- ▶ Forum
- ▶ Ateliers : multisports, cuisine...
- ▶ Et en projet : ateliers « Remue-méninges » et « Prévention routière ».



➔ Contact :

**Centre social L'ATELIER**

5 rue de Savennières

49170 ST-GEORGES-SUR-LOIRE

02 41 39 17 11 – [contact@csi-latelier.fr](mailto:contact@csi-latelier.fr)

[www.latelier.centres-sociaux.fr](http://www.latelier.centres-sociaux.fr)



# AUTRES CONTACTS



## L'Aide à Domicile en Milieu Rural ou ADMR

L'ADMR propose des services à domicile pour le développement de l'autonomie et le maintien à domicile.

➔ Contact :

3 place Monprofit - 49170 ST-GEORGES-SUR-LOIRE  
02 41 48 38 73 - [www.49.admr.org](http://www.49.admr.org)



## Les Restos du Cœur

➔ Contact :

Antenne de St-Georges – Impasse d'Arrouet, 49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE  
Contact : 02 53 20 66 35 – [stgeorges@restosducoeur49.fr](mailto:stgeorges@restosducoeur49.fr)



## La Halte du Cœur

Distribution de colis tous les 15 jours à Saint-Jean-de-Linières, sous conditions de ressources.

➔ Contact :

100 rue Gustave Eiffel - 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES CEDEX  
02 41 63 51 59 de 9h à 12h - [contact@halteducoeur.org](mailto:contact@halteducoeur.org) - [www.halteducoeur.org](http://www.halteducoeur.org)



## Emmaus St-Jean-de-Linières

La communauté Emmaüs est un lieu d'accueil, de vie et de travail pour les compagnons, et fonctionne dans une "économie du don" : elle tire ses ressources des dons matériels qu'elle reçoit.

Horaires salle de vente : lundi et mercredi 14h-17h30, et samedi 10h-12h / 14h-17h30.

➔ Contact :

02 41 3973 39 - [www.emmaus49.com](http://www.emmaus49.com)



## France Terre d'Asile ou CADA (Centre Accueil de Demandeurs d'Asile)

L'association vient en aide à toutes les personnes en situation de migrations de droit, ainsi que les personnes ne bénéficiant pas du statut légal de réfugié ou d'apatride.

➔ Contact :

2 rue Guillaume Lekeu - 49100 ANGERS  
02 41 88 01 83 - [cadamaineetloire@france-terre-asile.org](mailto:cadamaineetloire@france-terre-asile.org)



## Conseil conjugal et familial

sur rendez-vous au CSI L'Atelier auprès de Virginie SCHEGERIN au 06.16.16.38.73



## Conseil pour les professions Sports & Loisirs en associations

sur rendez-vous au CSI L'Atelier auprès de Christelle JUILLARD au 06.28.33.63.33

## Conciliateur de justice

- Permanence à la Mairie de Saint-Georges-sur-Loire le 2ème mercredi du mois : 02 41 72 14 92.

- Permanence à la Mairie de Beaucouzé le 4ème mardi du mois : 02 41 48 00 53.

Mail : [jean-marc.montailler@conciliateurdejustice.fr](mailto:jean-marc.montailler@conciliateurdejustice.fr)





## Pôle Social / CCAS

Pour tous renseignements ou prise d'un rendez-vous :  
contactez le 02 41 39 55 36 ou 02 41 39 70 83  
*(selon horaires d'ouverture)*  
ou adressez un mail à [social@saint-leger-de-linieres.fr](mailto:social@saint-leger-de-linieres.fr)

